

Conseil d'administration FREPI du 17 octobre 2024

En présence de :

- Olivier Kastner, président de la FREPI
- Martine Noally, vice-présidente
- Hugo Gillet, coordinateur de fédération
- Jean-Pierre Fayolle, administrateur
- Ali Merimeche, magistrat émérite et administrateur
- Alain Bouregba, président émérite de la FREPI
- Chystel Bouregba, administratrice
- Dalila Bérenger, trésorière

La séance a débuté à 19h et s'est achevée à 20h40.

Ordre du jour : lors de ce conseil d'administration, nous avons évoqué principalement deux sujets. Le premier concernait les diverses tâches en cours que la fédération mène à bien, et le second avait trait au sujet de la SCI à Montrouge. Notre coordinateur a évoqué cinq chantiers importants pour la FREPI, à savoir :

- Les demandes de subventions auprès de nos partenaires (CNAF, DGCS, DAP). Celles-ci sont en bonne voie, et la dernière modification de la convention pluriannuelle d'objectifs a eu lieu le 9 septembre dernier. La récente situation politique a repoussé la signature finale, mais nous restons confiants quant au fait que celle-ci sera validée par les différentes parties.
- Les relations entre l'ENAP et la FREPI ont été relancées. Nous avons pris contact avec la direction ainsi que le pôle formation afin de réactiver le lien en vue de proposer aux élèves de la pénitencière des formations en lien avec nos activités. La DAP s'est proposée comme appui à notre demande afin de faciliter les échanges.
- Les adhésions de l'EPE Tarn ainsi que de LPE31 ont toutes deux été validées suite à la consultation lancée le mois dernier. Les structures en ont été notifiées, et invitées à se joindre aux événements organisés par la FREPI (notamment les sessions de formation). Le processus d'adhésion d'ARS95 est toujours en cours de discussion, et une rencontre aura prochainement lieu entre ARS95 et le relais Île-de-France. Nous réfléchissons également sur ce point à séparer la page adhésion d'une future page dédiée aux renouvellements, afin de fluidifier le processus.
- La FREPI réfléchit à la mise en place d'outils opérationnels et standardisés pour les relais dont les membres rencontrent parfois des difficultés informatiques et administratives. La piste d'une trame pour les assemblées générales a ainsi été soulevée. Ces outils faciliteraient les démarches des relais
- Enfin, la FREPI cherche à pérenniser l'accès au parloir avocat pour ses bénévoles qui visitent des prévenus en prison, car certains magistrats refusent de délivrer des permis de communiquer. Nous aimerions bénéficier d'une convention pour faciliter cette procédure, et étudions auprès de la DAP et avec Ali MERIMECHE les options qui s'offrent à nous.

Fédération Internationale des Relais Enfants Parents

La question de l'augmentation des cotisations d'adhésions a été soulevée par Alain Bouregba. Dalila Bérenger évoque l'importance pour les relais d'améliorer la traçabilité du paiement de leur cotisation, par exemple avec les chèques qu'ils envoient. Il est important que le signataire du chèque dise qui il est, sinon cela implique un repointage qui fait perdre du temps. Chrystel Bouregba rappelle que les relais disposant d'employés ont adhéré à un OPCO (comme Uniformation), et que des formations gratuites existent pour les membres du CA. Enfin, Jean-Pierre Fayolle mentionne la piste d'Assoconnect pour centraliser le paiement des adhésions, mais également offrir aux relais la mise en place facile d'un site web et de son hébergement.

Martine revient ensuite sur la problématique de l'accès au parloir avocat pour les prévenus. En effet, les magistrats instructeurs (juges d'instruction) proposent un permis de visite famille, et pas un permis de communication. Les relais sont ainsi cantonnés au parloir famille plutôt qu'avocat. Si le prévenu est condamné, c'est alors le directeur de la prison qui décide, et souvent autorisent cet accès. A cette étape, le pouvoir discrétionnaire du juge est total. Nous avons ainsi envisagé la possibilité de bénéficier du statut de « visiteur de prison », mais celui-ci est délivré à titre individuel, et reste à la discrétion des DISP à la suite d'une enquête. Ali Merimeche suggère la piste d'une convention entre les associations et l'administration pénitentiaire, mais cela restera néanmoins cantonné à l'échelle locale et régionale. Le relais Île-de-France semble ne pas avoir ce problème.

Pour rappel, la Fédération possédant des parts dans une SCI pour des locaux à usage social situé à Montrouge. Après le décès du gérant de cette SCI il y a plusieurs années, le REP Ile-de-France (actionnaire majoritaire) a demandé la tenue d'une assemblée générale le 16 novembre prochain. Olivier Kastner a proposé de mandater Madame Dalila Bérenger (administratrice et avocate) pour représenter la FREPI auprès de la SCI, au vu de l'important degré d'expertise requis sur ce dossier. Dalila rendra compte auprès des administrateurs de ce qu'il s'y est dit, et des décisions qui auront été prises. Plusieurs questions se posent sur le plan juridique selon Dalila : quels seront par exemple les documents à produire ? Certaines pièces manquent, et un courrier récapitulatif viendra prochainement rappeler ces divers éléments. Un vote consultatif a donc été initié pour valider la mandature : à compter de ce jour, Madame Bérenger est ainsi mandatée à l'unanimité par l'ensemble des administrateurs, et une voix d'abstention (la FFER depuis plusieurs mois ne peut plus participer aux conseils d'administration dont elle reste toutefois membre).

D'autre part, la prochaine assemblée générale de la FREPI viendra poser la question de la présidence et vice-présidence tournante. Martine Noally conclut en offrant des nouvelles de la FFER. Ceux-ci n'étaient pas présents aujourd'hui, car ils avaient de nombreux dossiers à gérer de leur côté. Ce qui avait été mis en route a été chamboulé par l'arrivée du nouveau gouvernement, mais la FFER a bénéficié d'un rendez-vous au Sénat à la fin du mois d'octobre au sujet des violences intrafamiliales. Leur équipe de salariés évolue beaucoup. Une rencontre bi-annuelle aura lieu à Toulouse pour les 30 ans de la FFER. La fédération pâtit de soucis de financements, car ils n'ont pas obtenu les subventions qu'ils espéraient. Une gouvernance davantage interactive et plus partenariale est envisagée.

Fait le 24/10/24 à Salon-de-Provence

